

NOUS CONTACTER

N° client : 6 024 364 057
 Identifiant Internet :
QUENTINPERIE0@GMAIL.COM

Par Internet

edf.fr

application mobile : EDF & MOI

mail : serviceclient@edf.fr

Par téléphone

Du lundi au samedi dès 8h et jusqu'à 20h

3404

(Service gratuit + prix appel)

Mon Compte Sur Serveur Vocal

09 70 83 33 33

(Service gratuit + prix appel)

Par courrier

EDF SERVICE CLIENTS TSA 21941
62978 ARRAS CEDEX 9

Urgence dépannage Electricité (Enedis)

0972675046 (Service gratuit + prix appel)

NOUS ADRESSER VOTRE CHEQUE ENERGIE

Par internet

<https://www.chequeenergie.gouv.fr>

Par courrier

EDF TSA 81401
87014 LIMOGES Cedex 1

Lieu de consommation

LA COMBE
46160 GREALOU

Titulaire du contrat

M. PERIE QUENTIN
MONDAIN KELLY

Votre contrat

N° de client : 6 024 364 057

N° de compte : 4 08 4 044 107 378

(numéro à transmettre pour le règlement de vos factures)

Electricité "Tarif bleu/Tarif Réglementé de Vente (TRVE)"

• Point de livraison (PDL) :

N° 23 476 555 688 528

• Puissance : 06 kVA

• Tempo

22H00-6H00



PERIE QUENTIN MONDAIN KELLY
43 RUE DE LA COMBE
46160 GREALOU

Toulouse, le 12 février 2026

Bonjour Monsieur PERIE,

Vous avez choisi la mensualisation pour régler vos factures EDF. Dans ce cadre, vous trouverez ci-joint votre facture de régularisation et votre bilan personnalisé « MA CONSO & MOI ».

Ces documents prennent en compte vos consommations d'énergie, votre abonnement mensuel et les éventuels services souscrits.

Le montant total TTC de votre facture correspond à la différence entre les montants facturés et les prélèvements déjà effectués sur votre compte, sur la période concernée.

J'espère que ces précisions vous permettent de bien comprendre le montant de votre facture de régularisation.

A bientôt,

Votre conseiller EDF



PJ : votre facture de régularisation et votre bilan « MA CONSO & MOI »

NOUS CONTACTER

N° client : 6 024 364 057
Identifiant Internet :
QUENTINPERIE0@GMAIL.COM

Par Internet

edf.fr

application mobile : EDF & MOI

mail : serviceclient@edf.fr

Par téléphone

Du lundi au samedi dès 8h et jusqu'à 20h

3404

(Service gratuit + prix appel)

Mon Compte Sur Serveur Vocal

09 70 83 33 33

(Service gratuit + prix appel)

Par courrier

EDF SERVICE CLIENTS TSA 21941
62978 ARRAS CEDEX 9

Urgence dépannage Electricité (Enedis)

0972675046 (Service gratuit + prix appel)

NOUS ADRESSER VOTRE CHEQUE ENERGIE

Par internet

<https://www.chequeenergie.gouv.fr>

Par courrier

EDF TSA 81401
87014 LIMOGES Cedex 1

Lieu de consommation

LA COMBE
46160 GREALOU

Titulaire du contrat

M. PERIE QUENTIN
MONDAIN KELLY

Votre contrat

N° de client : 6 024 364 057

N° de compte : 4 08 4 044 107 378

(numéro à transmettre pour le règlement de vos factures)

Electricité "Tarif bleu/Tarif Réglementé de Vente (TRVE)"

- Point de livraison (PDL) :
N° 23 476 555 688 528
- Puissance : 06 kVA
- Tempo
22H00-6H00



PERIE QUENTIN MONDAIN KELLY
43 RUE DE LA COMBE
46160 GREALOU

Facture du 12/02/2026

N° 31 834 312 811

Electricité (relevé Enedis)	596,46 €
TVA	110,27 €
Paiements déjà effectués	-681,12 €

Facture TTC

25,61 €

Montant total

25,61 €
TTC

Prélevé le
27/02/2026

Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 10/02/2027.
- Relève automatique de votre compteur électricité vers le 11 de chaque mois.

Vous avez souscrit un contrat au Tarif Réglementé de Vente d'Electricité (TRVE). Les prix de ces contrats sont fixés par les pouvoirs publics et évoluent habituellement 2 fois par an, au 1er février et au 1er août. Vous pouvez retrouver la grille tarifaire en vigueur sur notre site : <https://particulier.edf.fr/fr/accueil/electricite-gaz/tarif-bleu.html>

Nous vous rappelons que vous restez libre de changer de contrat à tout moment et sans frais, vous pouvez comparer gratuitement les offres sur www.energie-info.fr



Prélèvement automatique

Le montant de 25,61€ sera prélevé le 27/02/2026 sur le compte ci-dessous :

Titulaire du compte : M Perie quentin Ou Mme Mondain Kelly
Compte bancaire : FR7617807****82*****840***

Détail de la facture du 12/02/2026 N°31834312811



Votre contrat Electricité

"Tarif bleu/Tarif Réglementé de Vente (TRVE)" - 06 kVA - Option Tempo - Compteur communicant n°06186153863360**Horaires heures creuses - 22H00-6H00 - (peuvent varier de quelques minutes)**

					Prix €HT/mois	Montant €HT	TVA
Abonnement							
Tempo - 06kVA - du 11/02/25 au 31/07/25					11,42	64,20	5,5%
Tempo - 06kVA - du 01/08/25 au 31/01/26					11,10	67,15	20,0%
Tempo - 06kVA - du 01/02/26 au 10/02/26					11,75	3,86	20,0%
Tempo - 06kVA - du 11/02/26 au 13/03/26					11,75	11,75	20,0%
Déduction - Tempo - 06kVA - du 11/02/25 au 13/03/25					11,42	-11,42	5,5%
Total Abonnement (dont acheminement 111,18 €)					135,54		
	Relevé début	Relevé fin	Conso kWh	Prix €HT/kWh	Montant €HT	TVA	
Consommation							
Jour Bleu Heures Creuses - 06kVA - du 11/02/25 au 10/02/26	17036 (Enedis)	18888 (Enedis)	1852	0,0733 ⁽¹⁾	135,68	20,0%	
Jour Bleu Heures Pleines - 06kVA - du 11/02/25 au 10/02/26	15679 (Enedis)	17134 (Enedis)	1455	0,0951 ⁽²⁾	138,35	20,0%	
Jour Blanc Heures Creuses - 06kVA - du 11/02/25 au 10/02/26	490 (Enedis)	735 (Enedis)	245	0,0869 ⁽³⁾	21,30	20,0%	
Jour Blanc Heures Pleines - 06kVA - du 11/02/25 au 10/02/26	423 (Enedis)	514 (Enedis)	91	0,1156 ⁽⁴⁾	10,52	20,0%	
Jour Rouge Heures Creuses - 06kVA - du 11/02/25 au 10/02/26	291 (Enedis)	338 (Enedis)	47	0,0928 ⁽⁵⁾	4,36	20,0%	
Jour Rouge Heures Pleines - 06kVA - du 11/02/25 au 10/02/26	139 (Enedis)	158 (Enedis)	19	0,5163 ⁽⁶⁾	9,81	20,0%	
Total Consommation (dont acheminement 100,87 €)			3709		320,02		
			Conso kWh	Prix €HT/ kWh	Montant €HT	TVA	
Taxes et Contributions							
Accise sur l'électricité			3709	0,03164 ⁽⁷⁾	117,37	20,0%	
Contribution Tarifaire d'Acheminement Electricité (CTA) ⁽⁸⁾					9,35	5,5%	
Contribution Tarifaire d'Acheminement Electricité (CTA) ⁽⁸⁾					14,18	20,0%	
Total Taxes et Contributions					140,90		
Total Electricité hors TVA					596,46		

En conclusion : situation de votre compte depuis le démarrage de votre échéancier

Total facture hors TVA du 12/02/2026	596,46 €	Montant total 25,61 € TTC
TVA 20,00 % sur un montant total de 534,33 €	106,86 €	
TVA 5,50 % sur un montant total de 62,13 €	3,41 €	
Total facture TTC du 12/02/2026	706,73 €	
Paiements déjà effectués	-681,12 €	

Des infos à portée de main !

Des explications concernant les taxes et contributions sur
particulier.edf.fr/taxesMieux comprendre les détails de votre facture sur
particulier.edf.fr/factureEtre informé sur les prix sur
particulier.edf.fr/prix

Pour votre information

Données personnelles

Nous vous invitons à consulter la mise à jour de notre charte de protection des données, disponible sur notre site particulier.edf.fr via l'onglet "Données personnelles" en bas de page. Vous pouvez aussi la demander à votre conseiller EDF, dont les coordonnées sont rappelées en première page de cette facture

Prix

Electricité : Les montants de l'accise et de la CTA ont évolué le 01/08/2025 et le 01/02/2026 et le taux de TVA sur l'abonnement a évolué le 01/08/2025. Sur décision des pouvoirs publics, le Tarif Réglementé de Vente a évolué le 01/08/2025 et le 01/02/2026. Plus d'information sur le site edf.fr.

Consommation

- (1) Evolution au 01/08/25 et au 01/02/26 : sur les 1852 kWh facturés, 879 kWh à 0,0736 €/kWh, 937 kWh à 0,0727 €/kWh et 36 kWh à 0,0796 €/kWh
- (2) Evolution au 01/08/25 et au 01/02/26 : sur les 1455 kWh facturés, 659 kWh à 0,0956 €/kWh, 782 kWh à 0,0945 €/kWh et 14 kWh à 0,1035 €/kWh
- (3) Evolution au 01/08/25 et au 01/02/26 : sur les 245 kWh facturés, 73 kWh à 0,0869 €/kWh, 150 kWh à 0,0859 €/kWh et 22 kWh à 0,0941 €/kWh
- (4) Evolution au 01/08/25 et au 01/02/26 : sur les 91 kWh facturés, 28 kWh à 0,1156 €/kWh, 55 kWh à 0,1142 €/kWh et 8 kWh à 0,1251 €/kWh
- (5) Evolution au 01/02/26 : sur les 47 kWh facturés, 41 kWh à 0,0917 €/kWh et 6 kWh à 0,1004 €/kWh
- (6) Evolution au 01/02/26 : sur les 19 kWh facturés, 16 kWh à 0,5090 €/kWh et 3 kWh à 0,5575 €/kWh

Taxes et contributions

La CTA, l'accise sur les gaz naturels, l'accise sur l'électricité évoluent conformément à la réglementation

(7) Accise sur l'électricité : Evolution au 01/08/25 et au : 01/02/26 : sur les 3709kWh facturés, 1639kWh à 0,03370€/kWh, 1981kWh à 0,02998€/kWh et 89kWh à 0,03085€/kWh

(8) CTA électricité : 21,93% de la part acheminement de l'abonnement à compter du 11/02/2025 - 15,00% de la part acheminement de l'abonnement à compter du 01/02/2026

TVA

La TVA évolue conformément à la réglementation

Le taux de la TVA évolue conformément à la loi de finances pour 2025. A compter du 1^{er} août 2025, le taux normal de la TVA de 20% s'applique à tous les postes de la facture d'énergie.

Pénalités de retard

Conformément aux conditions générales de vente, à défaut de paiement intégral dans le délai prévu pour leur règlement, les sommes dues seront majorées de plein droit de pénalités de retard calculées sur la base d'une fois et demie le taux d'intérêt légal appliqué au montant de la créance TTC. Le montant de ces pénalités ne peut être inférieur à 7,50 €.

Mentions relatives à votre contrat d'électricité :

Résiliation possible du contrat à tout moment sans préavis ni pénalité.

Offre à tarif réglementé.

Origine 2024 de l'électricité de votre offre : 87,87% nucléaire, 7,24% renouvelables (dont 3,13% solaire et 1,99% éolien) et 4,89% fossiles (dont 4,25% gaz).

Origine 2024 de l'électricité vendue par EDF et indicateurs d'impact environnemental sur www.edf.fr/origine-de-l-electricite-fournie-par-edf

Votre mode de consommation a peut être évolué. Assurez vous que votre consommation annuelle corresponde bien à l'option que vous ayez souscrite et si besoin, contactez nous !

Vous souhaitez faire une réclamation écrite ?

Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en deux étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais.

Etape 1 : vous adressez votre réclamation au Service Client

- par internet à particulier.edf.fr,
- ou par courrier à EDF SERVICE CLIENTS - TSA 21941 - 62978 ARRAS CEDEX 9.

Etape 2 : la réponse apportée par le Service Client ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation au Service Consommateurs

- par internet à particulier.edf.fr,
- ou par courrier à EDF Service Consommateurs - TSA 31942 - 62978 ARRAS CEDEX 9.

Si dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, vous pouvez saisir directement et gratuitement le Médiateur de la Consommation du groupe EDF référencé par la Commission d'Evaluation et de Contrôle de la Médiation de la Consommation (CECMC) :

- sur le site <https://mediateur.edf.fr>,
- ou par courrier, aux coordonnées suivantes : Médiateur du groupe EDF - TSA 50026 - 75804 PARIS CEDEX 8.

Si, dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, en cas de litige lié à l'exécution du contrat, vous pouvez également saisir directement et gratuitement le Médiateur National de l'Energie référencé par la Commission d'Evaluation et de Contrôle de la Médiation de la Consommation (CECMC) :

- sur le site <https://energie-mediateur.fr>,
- ou par courrier, aux coordonnées suivantes : Médiateur national de l'énergie - Libre réponse n°59252 - 75443 PARIS CEDEX 9.





**PERIE QUENTIN MONDAIN KELLY
43 RUE DE LA COMBE
46160 GREALOU**

Le 12 Février 2026,

Objet : les Conditions Générales de Vente (CGV) de votre offre évoluent.

Monsieur,

Ce document vous est adressé à titre d'information. Les évolutions de vos CGV ne remettent pas en cause votre fourniture d'électricité et vous n'avez aucune démarche à réaliser.

Les CGV de votre offre d'électricité évoluent pour :

- intégrer les recommandations des lignes directrices publiées par la Commission de régulation de l'énergie (CRE), auxquelles nous avons choisi d'adhérer. Ces lignes directrices ont pour objectif de renforcer la transparence et la lisibilité des offres aux consommateurs.
- adapter les modalités de facturation, de paiement et de saisine du Médiateur du groupe EDF.

Ces nouvelles dispositions s'appliqueront un mois après la réception de ce courrier.

L'objectif de ce courrier est de vous aider à mieux comprendre ces évolutions. Vous trouverez ci-dessous un résumé des principales modifications.

Article « Conseil tarifaire »

EDF s'engage à inclure une estimation de la facture annuelle parmi les informations précontractuelles. L'article relatif au conseil tarifaire est donc complété en ce sens.

Article « Modalités de facturation et modes de paiement »

Les règles de la mensualisation évoluent. Si en cours de contrat, les données de consommation ou les évolutions de prix permettent d'anticiper un montant de régularisation dépassant deux mensualités, EDF propose au Client un calendrier de paiement révisé, qui s'appliquera automatiquement au bout de 40 jours. Le Client pourra revenir à la mensualité initiale. Le virement instantané, de plus en plus utilisé par les clients, s'ajoute aux différents modes de paiement listés dans les CGV.

Les nouvelles CGV prévoient également un nouveau cas de suspension du prélèvement automatique, et le cas échéant, de la mensualisation, en cas de fraude constatée sur le dispositif de comptage.

Article « Modes de règlement amiable des litiges »

Les nouvelles CGV prennent en compte la recommandation de la Commission d'Evaluation et de Contrôle de la Médiation de la Consommation relative au médiateur du groupe EDF. Ce dernier peut être saisi si le Client n'a pas obtenu de réponse satisfaisante à sa réclamation écrite dans un délai de deux mois.

Vous restez libre de changer de contrat d'énergie à tout moment ou de résilier votre contrat dans les trois mois à compter de la réception de ce courrier.

Pour obtenir les nouvelles CGV, rendez-vous sur le site particulier.edf.fr, dans votre espace client, ou contactez-nous au numéro de téléphone indiqué sur votre facture.